pas dans l'affaire, il était intéressant d'obtenir d'eux des renseignements sur la vie, les relations et la petite fortune du défunt.

On les rechercha en vain lorsqu'ils se présentèrent d'eux-mêmes à la gendarmerie de Gonesse.

Les gendarmes de Gonesse voyaient se présenter à eux, hier matin, un couple absolument dénué de toutes ressources et venant demander un secours. Des questions furent posées aux deux mendiants que l'on mit séance tenante en arrestation pour état de vagabondage.

Les deux mendiants n'étaient autres que Mlle Mouly, la fille du cordonnier assassiné, et son amant, Auguste Mollière. La gendarmerie prévint aussitôt la Sûreté.

Des inspecteurs furent dépêchés à Gonesse qui vérifièrent l'identité de deux vagabonds. Ils les amenèrent ensuite au quai des Orfèvres. Jules Mollière et Eugénie Mouly ne cessèrent, tout le long du trajet et au cours d'un sommaire interrogatoire, de protester qu'ils ne savaient rien sur le crime et qu'ils n'y étaient aucunement mêlés.

M. Bourgueil, juge d'instruction chargé de l'affaire, et M. Guichard, chef de la Sûreté, s'efforcèrent d'éclaircir, dès aujourd'hui, par des interrogatoires sur le fond, ces deux affirmations d'Auguste Mollière et d'Eugénie Mouly, et ce qu'elles peuvent présenter de contradictoire avec leur conduite depuis le jour du crime.

Ajoutons que la fille Mouly n'entretenait que de vagues relations avec son père et qu'elle était fort mal vue dans le quartier.

M. Guichard, chef de la Sûreté, a interrogé la fille Mouly et Mollière.

Ceux-ci ont établi d'une façon précise que le jour du crime ils avaient travaillé dans une briqueterie des environs de Paris. Ils sont donc hors de cause.

La fille Mouly a reconnu que, dans les bars où elle fréquentait, elle avait pu se répandre un propos imprudents au sujet de la fortune de son père qui la laissait dans la misère.

Des individus louches ont donc pu entendre ces propos et avoir eu l'idée de perpétrer un coup fructueux.

Eugénie Mouly et Mollière seront interrogés aujourd'hui par M. Bourgueil qui leur fera préciser leurs déclarations.

DANS LA RÉGION

A LILLE

Une Mystérieuse histoire de procès-verbaux

A propos de cortèges religieux qui sont sortis dans Lille dimanche dernier.

Ceci est une chose assez mystérieuse quoiqu'en soi-même un fort petit événement.

Dimanche dernier, dans deux paroisses de la ville, des processions religieuses ont été organisées et sont sorties sur la voie publique.

Ces processions avaient pour prétexte d'aller chercher dans certains patronages ou plans certaines maisons pieuses des groupes de communiantes pour les conduire solennellement à l'église.

Il paraît que des procès-verbaux ont été dressés aux organisateurs de ces manifestations extérieures du culte.

L'article 12 du code des arrêtés municipaux dit en effet :

« La sortie des processions sur la voie publique est interdite dans toute l'étendue de la commune de Lille. »

La pompe exceptionnelle dont on avait entouré la sortie du clergé et le cortège de la communion justifiait l'application de cet article.

Mais on s'est ému, au Palais-Rihour, de cette rigueur inattendue, de ce « zèle » spontané de quelque représentant de la police.

Un ami dévoué de l'Eglise serait venu intercéder près de la municipalité en faveur des organisateurs des cortèges religieux. Est-ce la peine d'être le maître de la police, si celle-ci doit sévir contre de fidèles électeurs ?

M. le maire s'émut : Des procès-verbaux contre les cléricaux ? Mais c'est de la pure folie ! Qu'on fasse venir les gendarmes pour bousculer les ouvriers ; ça, d'accord. Pour les gens d'église, c'est autre chose.

Et depuis lors, on n'entend plus parler des procès-verbaux.

Nous avons été demander à M. Gaehlinger, commissaire central, quelques nouvelles de cette affaire. Il nous a dit :

« Il n'y a pas eu de processions à proprement parler. Il y a eu des cortèges de prêtres. Ce n'est peut-être pas tout à fait identique.

« On peut discuter là-dessus, évidemment. Mais de tout temps cela s'est fait. Et même sous l'ancienne municipalité. Les prêtres vont dans les écoles, les patronages chercher en groupe les enfants qui font leur communion.

» On ne dressait pas de procès verbaux autrefois. Pourquoi en aurait-on dressé dimanche dernier ?

» Je n'ai d'ailleurs reçu aucun procès-verbal de ce genre. Peut-être en a-t-on établi. Je n'en sais rien... »

M. le commissaire central avait l'air bien renseigné, cependant, bien documenté même.

Est-il donc vrai qu'aucun procès-verbal n'ait été établi, dimanche, et qu'aucune démarche municipale n'ait été faite, lundi ?

ALEX WILL.

Les Manifestations

— ET LA —

" Correctionnelle "

Le Tribunal Correctionnel de Lille a condamné un étudiant de la « Catho » qui manifesta le 5 avril et a acquitté le citoyen Quéva, maire de Cuinchy (Pas-de-Calais).

Les manifestations suscitées à Lille par les agissements des camelots du roy, sous la protection de M. le Maire de Lille, ont eu hier quelque retentissement nouveau au tribunal correctionnel.

L'audience était présidée par M. Godart. Un étudiant de la « Catho » a été condamné à deux jours de prison et 16 francs d'amende, avec sursis. Le citoyen Queva, l'honorable maire de Cuinchy, arrêté par erreur pour outrages aux gendarmes, a été acquitté. C'est de bonne justice.

La canne et le poing de l'étudiant de la « catho »

La première de ces affaires était celle de l'étudiant en pharmacie de la faculté catholique Ernest Deregnaucourt, 25 ans, originaire de Paris.

Le soir du samedi 5 avril, ce jeune homme se trouvait sur la Grand'Place, en compagnie d'une vingtaine d'individus brandissant des gourdins et qu'il menait aux cris de « Vive l'Armée » !

A l'angle de la rue Esquermoise, un commissaire de police, voyant l'attitude provocatrice de ces gens s'approcha du meneur et en manière d'avertissement lui conseilla d'abaisser sa canne et d'en faire faire autant par ses amis.

Les membres du groupe firent mine d'obéir, mais quelques mètres plus loin, ils recommencèrent leurs provocations et une bagarre éclata.

Des agents en tenue et en civil intervinrent et l'agent Stequelbout au service de la sûreté, fit circuler Deregnaucourt, après lui avoir décliné sa qualité.

Le groupe aux gourdins se reforma néanmoins et bientôt il provoquait une seconde bagarre. Ayant alors résolu d'appréhender le meneur de la bande l'agent Stequelbout s'avança vers Deregnaucourt en lui disant : « Je suis agent de la sûreté. Suivez-moi au poste ».

Il avait à peine proféré ces mots que le manifestant lui décochait en pleine figure, un « direct » formidable.

Appréhendé aussitôt, l'énergumène fut conduit au poste où procès-verbal lui fut dressé.

A l'audience, l'homme à la canne et au coup de poing « fila tout doux ».

Il prétendit n'avoir pas entendu l'agent décliner sa qualité et — les voilà bien les mœurs de la catho — avoir pris celui-ci pour un contre-manifestant.

Après un réquisitoire modéré de M. le substitut Flach, le tribunal condamna Deregnaucourt à deux jours de prison et à 16 francs d'amende en lui accordant le bénéfice du sursis.

Le citoyen Quéva acquitté

La seconde affaire était celle du citoyen Emile Queva, maire de Cuinchy (Pas-de-Calais) qui était inculpé d'avoir outragé des gendarmes lors de la grande manifestation du samedi soir 29 mars, vers 9 heures et demie.

Disons de suite que l'accusation fut réduite à néant et que Quéva qui protesta toujours énergiquement contre l'inculpation fut acquitté comme il convenait.

La version des gendarmes

L'accusation était étayée sur les déclarations de plusieurs gendarmes.

L'adjudant de gendarmerie Picque qui fut entendu tout d'abord déclara que se trouvant avec son peloton au milieu de la Grand' Place, entre la colonne et le trottoir des grands cafés, il dispersait un groupe de manifestants lorsque l'un de ceux-ci passa entre les chevaux des gendarmes en criant : « Lâches, lâches ! » puis il prit la fuite vers la rue Esquermoise.

L'adjudant ordonna à ses hommes de poursuivre le fuyard, qui n'ayant pu franchir le barrage établi à l'entrée de la rue Esquermoise était entré en perdant son chapeau dans la foule pressée se trouvant sur le trottoir de la Place entre les rues Esquermoise et des Débris-Saint-Etienne et où une bousculade se produisait à ce moment.

C'est alors que le gendarme Silvain sauta à bas de son cheval, se fraya un passage dans la foule et appréhenda le maire de Cuinchy qui se trouvait en cet endroit et que des gendarmes et des agents conduisirent au poste.

Les gendarmes Maniez, Silvain, Montvoisin, de Lille, Bertrand, Perdrieux et Sueur de Tourcoing, entendus ensuite, confirmèrent la déclaration de leur chef et déclarèrent bien reconnaître le citoyen Quéva comme étant le manifestant qui les avait outragés.

Tous spécifièrent bien à la demande de la défense que leur insulteur qui avait fait le chapeau sur la tête avait perdu son couvre-chef lorsqu'il était entré dans la foule sur le trottoir.

Une erreur flagrante

La défense du maire de Cuinchy était bien nette. Il disait n'avoir aucunement manifesté, n'être pas allé sur la Grand'Place même et être resté en compagnie d'amis durant toute la partie de la soirée qui précéda son arrestation.

« Je suis victime d'une erreur », déclarait le citoyen Queva et les dépositions des témoins à décharge établirent formellement cette erreur des gendarmes.

Trois amis du citoyen Queva, MM. Bloch, négociant à Lille ; Dufour, courtier à Lille, et Coppens, rentier à Carvin, vinrent affirmer qu'ils se trouvaient avec leur ami avant et au moment de son arrestation et que jamais celui-ci n'avait manifesté de façon quelconque et qu'il n'avait pas bougé du trottoir de la Grand' Place. Ils sont persuadés que leur ami est victime d'une erreur de la part des gendarmes.

Une déposition qui annule les autres

Mais un coup de théâtre se produisit quand le maréchal des logis de gendarmerie Cotton, de Lille, fit sa déposition.

Celui-ci déclara : « Je faisais partie du peloton de l'adjudant Picque et je vis un individu qui venait de perdre son chapeau que mon cheval piétinait, passer entre nous et crier « Tas de lâches ! » Cet individu s'enfuit tête-nue et se glissa dans la foule pressée sur le trottoir. Je ne l'ai pas perdu de vue un seul instant jusqu'à ce moment et il ne répond pas au signalement de M. Quéva que je vois ici. Cet homme était plus petit, plus rablé et plus blond. J'affirme que le manifestant qui nous injuria n'avait pas de chapeau quand il cria ses injures et s'enfuit ».

Cette déposition catégorique à décharge sembla impressionner vivement le Tribunal.

Deux autres personnes, MM. Laurent, juge de paix à Cambrai, et Dollet, brigadier de gendarmerie à Cambrai, vinrent encore dire tout leur étonnement quand ils apprirent l'inculpation qui pesait sur le maire de Cuinchy, car celui-ci a toujours entretenu des relations les plus correctes avec les représentants de l'autorité.

L'Accusation et la Défense

Le citoyen Quéva fut alors interrogé par M. Godart, président. De façon très digne, l'inculpé protesta contre l'attitude que les gendarmes lui prêtaient et déclara n'avoir nullement manifesté et encore moins proféré des injures. « Dans ma commune, dit-il, j'ai toujours fait tous mes efforts pour maintenir l'ordre et me voilà accusé d'être venu causer du trouble à Lille et d'avoir manqué de respect à l'autorité. Je suis victime d'une erreur, très pardonnable en raison même de la cohue effroyable qui se produisait au moment où je me suis senti emporté. Mais encore une fois je proteste de toute mon énergie contre l'accusation portée contre moi ».

M. Flach, substitut du procureur, n'abandonna pas son accusation et prononça un réquisitoire sévère, mais une belle défense présentée avec chaleur par Me Spriet, réduisit à néant cette accusation.

Acquitté !

Le Tribunal se retira pour en délibérer et déclara quelques instants plus tard que le citoyen Quéva était acquitté, relaxé des fins de la poursuite sans peine ni dépens.

Ce jugement fut salué par des applaudissements et les nombreux amis du maire de Cuinchy, qui assistaient à l'audience, lui prodiguèrent des marques de vive sympathie.

LA PEUR DU CINEMA

A FIVES-LILLE, UNE REPRESENTATION CINEMATOGRAPHIQUE EST INTERDITE PARCE QU'ON Y VERRA LES MEFAITS DE L'ALCOOLISME ET DU MILITARISME.

LA REPRESENTATION AURA LIEU A HELLEMMES.

Jeudi soir, une représentation cinématographique, qui devait avoir lieu dans la salle de l'Orphéon, à Fives, a été interdite par la police, sous prétexte que l'impresario, le citoyen Cauwin, de Paris, n'avait pas, au préalable, demandé l'autorisation d'usage.

On comprendra mieux les causes de cette interdiction de la police municipale, lorsqu'on saura qu'une affiche annonçait qu'au cours de cette représentation défileraient des films ayant trait à trois fléaux : L'Alcoolisme, la Guerre et le Militarisme.

A ce propos, le citoyen Cauwin nous communique la note suivante, avec prière d'insérer :

« La séance cinématographique qui devait avoir lieu salle de l'Orphéon est reportée au mardi 6 mai, à huit heures du soir, salle Pétrus, à Hellemmes, avec conférence par le citoyen Cauwin sur les trois ans.

» Les camelots du roi qui se sont efforcés d'applaudir à l'annonce de l'interdiction à la salle de l'Orphéon sont invités à y assister. »

ON NE VERRA PLUS DANS LE NORD D'EXHIBITIONS D'HOMMES-RATIERS NI DE REPRESENTATIONS D'ACTES CRIMINELS ET D'EXECUTIONS CAPITALES.

En date du 26 avril dernier, M. Trépont, préfet du Nord, a pris des arrêtés disant :

— Sont interdites sur tout le territoire du département du Nord, les représentations, par le cinématographe des exhibitions et des exercices des « hommes-ratiers ».

— Sont interdites sur tout le territoire du département du Nord, les représentations, par le cinématographe, d'actes criminels récents commis par des bandits, ainsi que d'exécutions capitales.

Les contraventions aux présents arrêtés seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

A ROUBAIX

La femme à la tête coupée

SON AMANT, HENRI DESLOOVER, VA ETRE REMIS EN LIBERTE

Nous avons parlé il y a quelques jours de l'assassinat à Wonsocket (Etat de Rhode-Island) d'une tourquennoise nommée Angèle Parmentier.

L'auteur présumé du crime, un sieur Henri Desloover, ayant longtemps habité rue Daubenton à Roubaix, est en prison depuis dix mois, avons-nous dit, et l'instruction de cette affaire n'a guère avancé.

Or les « Lois Générales » de ce pays s'opposent à ce qu'un inculpé soit maintenu en prison préventive pendant plus de six mois et, se basant sur ce fait, les avocats de Desloover ont sollicité du « Garnd Jury » de Providence, capitale de l'Etat de Rhode-Island, la mise en liberté de leur client.

Cette demande a été examinée par le « Grand Jury » le 11 avril dernier et les juges, s'inclinant devant la loi, laquelle est formelle, ont fait droit à la réclamation des défenseurs de Desloover.

Ce dernier a donc été remis en liberté mais, si nous en croyons nos confrères l'audelà de l'Atlantique, il restera soumis à une surveillance très étroite de la police qui est convaincue de sa culpabilité.

A Blanc-Misseron

L'incident de la frontière

LES RESPONSABLES PASSENT DES AVEUX

Notre confrère l'« Impartial » publie, sous ce titre, qui voudrait être piquant : « Beaucoup de bruit pour rien », un article plus intéressant qu'il n'est long. Nous le reproduisons très volontiers :

« Un de nos confrères lillois a échafaudé toute une histoire sur un sol-disant incident qui se serait passé à Quiévrechain. Les faits se réduisent à ceci :

» Samedi matin, les gendarmes de service au lieu dit « les Quatre-Chemins » virent arriver de Belgique un groupe d'ouvriers portant des insignes à la boutonnière.

» Invités à retirer ces insignes, tous obtempérèrent, sauf l'un d'eux, qui demanda à être conduit devant le commissaire.

» Les gendarmes, ne voulant pas lui donner satisfaction, l'individu se dirigea vers un estaminet situé près de la frontière, où il rencontra M. Bardy et le brigadier Moreau, qui n'avaient d'ailleurs pas assisté à la scène.

» Une explication eut lieu, et l'ouvrier reconnut qu'il avait eu tort, s'excusa et prit congé du commissaire en l'assurant que l'incident était clos. »

Même « réduits », les faits sont toujours constants, tels que nous les avons relatés, et les commenter à nouveau, ne saurait ni les affaiblir, ni les exagérer.

Il est donc reconnu que les gendarmes — à cheval — ceux de la brigade locale n'ont nullement été indiqués par nous, invitèrent les ouvriers à ôter leurs modestes et peu éclatants insignes.

Ajoutons et répétons que, faute de se conformer à cette injonction, les gendarmes refoulaient les ouvriers vers la Belgique.

Ils ne pouvaient point dresser de procès-verbal. Comment, à moins de l'imaginer, auraient-ils trouvé une contravention ? Nous attendons qu'on nous le dise.

Les ouvriers étaient en groupe : comment auraient-ils fait ? Il y a plus de 2,000 travailleurs qui passent aux Quatre-Chemins. Pouvait-on, eut-on osé, pour combler l'arbitraire, appliquer le système du dizainier Blanc ?

Ces ouvriers ne manifestaient point : ils suivaient leur route. Faut-il concéder que le fait d'être en groupe avec un insigne constituait le délit ? Si on ne peut nous le démontrer, texte en main, il reste que les gendarmes commettaient une gratuite provocation.

Pis que cela : ils empêchaient le travail normal d'être repris ; ils contraignaient les ouvriers à demeurer grévistes, alors qu'avant ils les eussent chargés comme tels.

Pandore était devenu « meneur ». Quel abîme de contradiction et d'incohérence.

On confirme ensuite que l'on se dirigea vers un estaminet où l'ouvrier molesté, contre lequel le gendarme avait poussé son cheval, rencontra M. le commissaire Bardy.

Nous continuons à dire que ce débit se trouvait en frontière belge ; ceci a peut-être sa valeur.

De même, l'« explication », à supposer qu'elle se soit terminée par des excuses (?) — de qui, et de quoi ? — ne nous dit pas comment l'ouvrier dut revenir au commissariat et pourquoi, bénévolement, on lui aurait payé son temps perdu.

M. le commissaire, très gêné, fut alors, nous ne l'avons point contredit, des plus courtois pour le Français, dont on voulait si ridiculement changer la nationalité.

Avons-nous dit qu'on prit même une chope ?

Enfin la victime assura que l'incident était clos. Pour tenir ce propos, c'est donc que, loin de s'excuser, l'ouvrier avait droit de parler un peu haut, et qu'il aurait pu faire marcher autrement l'affaire.

Concluons en parlant que si les rôles eussent été renversés, et si le moindre tort eut été du côté de l'ouvrier, l'incident aurait été clos aussi, mais autrement : en correctionnelle.

O. DEGUISE.

A AVION

LA MORT QUI PASSE !

DEUX MINEURS TUES AU FOND D'UN PUITS

Un épouvantable accident est survenu hier vers une heure de l'après-midi à la fosse numéro 4 des mines de Liévin, à Avion. Deux aides mineurs, Lapauw Paul et Denis Gaston, étaient occupés dans le bourrit 40, puits intérieur, faisant communiquer deux étages.

Par suite de circonstances encore indéterminées, et que l'enquête immédiatement commencée par le délégué mineur ne tardera pas à établir, les deux jeunes gens furent précipités dans le fond du puits, où on les retrouva horriblement broyés.

Les corps des deux malheureux ouvriers qui n'étaient âgés que de dix-neuf ans, ont été remontés au jour et transportés au domicile de leurs parents, rue Descartes et rue Pascal.

Lapauw qui vient de trouver une mort si prématurément affreuse, était un fervent du sport de la boxe, et il s'était fait déjà sur les rings de la région du Nord, un nom que la plupart de nos lecteurs connaissent certainement.

A Billy-Montigny

Une grève de rouleurs à la Fosse n° 10

Hier matin la presque totalité des herscheurs et des rouleurs de la fosse numéro 10 des mines de Courrières ont refusé de prendre le travail au nombre d'environ 150.

Ces jeunes gens demandaient une augmentation de salaire de 30 centimes par jour et la réintégration de deux de leurs camarades que la compagnie avait, paraît-il, congédiés.

Une délégation fut reçue dans la matinée par M. Guerre, ingénieur en chef de la compagnie qui répondit aux revendications des grévistes, qu'en ce qui concernait les salaires, la compagnie s'en référait aux conventions d'Arras et qu'on veillerait à l'application de ces conventions. Quant aux ouvriers congédiés M. Guerre affirma qu'ils avaient quitté de leur plein gré la compagnie.

A l'issue de cette entrevue une réunion fut tenue à la mairie. Le citoyen Denis Cotton, secrétaire de la section syndicale, examina avec les grévistes la situation et on décida l'envoi d'une deuxième délégation.

Celle-ci n'a pas encore été reçue par la compagnie.

Dernière Heure

La Guerre des Balkans

L'AUTRICHE VA-T-ELLE ENTRER EN GUERRE ?

Vienne, 2 mai. — Un homme d'Etat qui a pris part au conseil des ministres d'aujourd'hui aurait, selon la *Neue Wiener Tageblatt*, déclaré que *LA SITUATION EST EXTRÊMEMENT CRITIQUE ET QUE L'AUTRICHE EST MAINTENANT DECIDEE A REALISER SES INTENTIONS.*

Le conseil des ministres d'aujourd'hui se serait déjà occupé de questions de détail financières et militaires en rapport avec ses intentions. Le conseil s'est borné à prendre connaissance des dispositions militaires imminentes.

L'homme d'Etat a exprimé l'espoir que l'action militaire resterait localisée. Il croit pouvoir annoncer que l'Italie marcherait avec l'Autriche.

D'après un communiqué fait à la presse, le comte Berchtold a fait un exposé détaillé de la situation politique. Tous les ministres ont été d'accord sur la conduite à tenir pour la politique étrangère.

NOUVELLE REPONSE DU MONTENEGRO AUX PUISSANCES

Cettigné, 2 mai. — Dans sa réponse à la dernière démarche des puissances, le gouvernement royal monténégrin expose les raisons de son attitude.

Il regrette avant tout de n'avoir pas été consulté avec ses alliés au sujet de la délimitation de l'Albanie, l'évolution politique des Etats balkaniques étant profondément affectée par la formation d'un nouvel état albanais.

Il considère que toute mesure prise par les grandes puissances pour l'évacuation des places ci-devant assiégées et des territoires occupés, ainsi que pour la cessation des hostilités viole la neutralité, c'est-à-dire le droit qu'ont les alliés d'opérer sur toute l'étendue du théâtre de la guerre.

Ce n'est pas dans l'intention de défier la volonté de l'Europe que le Monténégro s'est refusé à évacuer Scutari, mais plutôt dans la plénitude de la conscience de ses droits nationaux. La décision de l'Europe le privait d'une ville et d'un territoire essentiellement importants pour le Monténégro.

Le gouvernement Monténégrin maintient la réponse du 21 avril et se réserve d'aborder la question de Scutari le jour où, dans le cours des négociations de paix, les alliés débattront avec les grandes puissances la fixation définitive des frontières de l'Albanie.

LA TURQUIE CESSE LES HOSTILITES

Londres, 2 mai. — On télégraphie de Constantinople à l'Exchange Telegraph :

LA PORTE A DONNE L'ORDRE DE CESSER LES HOSTILITES.

Nos pertes au Maroc

UNE NOTE OFFICIELLE

Paris, 2 mai. — Le ministère de la Guerre communique la liste suivante des pertes du combat de Sidi Boubrahim, qui a eu lieu le 27 avril :

Tués : 4e zouaves : capitaine Requiston, sergent Raffier, soldats Agostine, Pinaud, Fontanel, Gineste.

14ee chasseurs alpins : caporal Canaud, soldat Payon.

Ont été légèrement blessés : deux caporaux et trois hommes du 8e bataillon sénégalais ; les soldats du 4e zouaves : Jail, Devade, Levanti, Peignes Jean, Gasteau, Stemac, ainsi que le caporal-fourrier Geronimi ; les soldats Verdier, Corbienne, Bordes, Malmari, Lagarde, Massé, Clavier, caporal Saulnier, sergent Chatel, de la section des mitrailleuses.

Gravement blessé : soldat Jean-Marie Vidal, du 4e zouaves.

Blessés : le sous-lieutenant de réserve de Fage 1de Castelnau ; soldats Guyonnet et Gustin, caporal Peltier, lieutenant Jaubert du 14e bataillon de chasseurs alpins ; brigadier Aubry, du 38e d'artillerie.

Morte de faim

Moulins, 4 mai. — Les journaux de l'Allier rapportent qu'une femme, Clémentine Besançon, âgée de 63 ans, a été trouvée morte dans une roulotte qu'elle habitait avec son fils, âgé de 43 ans, à la sortie de la ville de Vichy.

La malheureuse serait morte de faim, au milieu de la vermine.

Son fils, un alcoolique dévoyé, père d'un petit enfant âgé de trois ans, est recherché par la police.

LE S. U. EN BELGIQUE

UNE QUESTION DE VANDERVELDE A LA CHAMBRE

Bruxelles, 2 mai. — Cet après-midi, à la Chambre, M. Vandervelde, leader socialiste, a demandé au gouvernement à quel moment il nommera une commission chargée d'étudier le problème électoral et à quelle date cette commission pourra achever ses travaux.

Le chef du cabinet a répondu : « Le gouvernement nommera une commission à la fin du mois de mai, mais il ne peut fixer la date à laquelle ses travaux seront terminés. »

Cinq nouveaux dirigeables anglais

Londres, 2 mai. — Le « Daily Telegraph » annonce que l'Amirauté vient de faire à une Société anglaise des commandes pour la construction de cinq dirigeables d'un type allemand non rigide ; en outre quelques dirigeables rigides seront probablement construits.

Affaire de trahison en Allemagne

Essen-sur-Ruhr, 2 mai. — Deux habitants d'Essen, dont un commerçant, ont été arrêtés sous l'inculpation de haute trahison. D'autres arrestations se rattachant à cette affaire ont été opérées dans plusieurs villes de province.

L'enquête aurait établi qu'il s'agissait de vendre des munitions d'artillerie à la France.

ATTENTAT CONTRE UNE SENTINELLE

Oran, 2 mai. — Un jeune zouave placé en sentinelle, la nuit dernière, à la porte des remparts, a été attaqué par un indigène qui, après lui avoir logé une balle de revolver dans la main droite, lui a dérobé son fusil.

Le poste s'est mis immédiatement à la poursuite de l'agresseur, mais n'a pu retrouver ses traces.

UN ENFANT A LA MER

ARRESTATION D'UN SERGENT ET DE SA FEMME

Brest, 2 mai. — A Plougonvelin, la gendarmerie a arrêté le sergent d'infanterie coloniale Roudaut et sa femme.

Cette dernière est accusée d'avoir accouché clandestinement et d'avoir jeté son enfant à la mer avec la complicité de son mari.

FEUILLETON DU 3 MAI. — N. 116.

Forfaits d'Amour

ROMAN INEDIT

PAR

Gly MONTCLERC

Et cependant il avait peur ! Cette misérable, se plaçant en travers de sa route, à l'heure où il croyait tout aplani, lui semblait un sinistre présage.

Avec quelle féroce joie il l'eût écrasée ! Mais elle n'était pas en son pouvoir. Impossible de toucher à un seul cheveu de sa tête. Surveillée de très près par la justice, comment risquer le geste qui eût suffi à l'envoyer là où on ne parle plus ?

— Vous êtes venu voir notre malade, m'sieu Tricol ? Il a ce moment une des femmes en s'approchant du régisseur.

— Oui... elle m'intrigue ; je me demande si elle nous dira, en reprenant ses sens, la vérité sur la mort de M. le marquis.

— Tout le monde au château se demande ça ; seulement, c'est bien improbable.

« Le docteur, quand il est venu pour la dernière fois, expliquait au juge que la mort de M. le marquis remontait à la soirée d'hier, onze heures au plus tard et que, selon lui, c'est en rôdant vers le matin à travers le parc que c'te petite, apercevant le cadavre, se sera évanouie...

« Y a encore cette supposition que la petite, couchée dans un fourré proche le banc, se soit réveillée en sursaut au bruit de la détonation...

« De toutes manières, allez, cette affaire est joliment embrouillée. Bien fin qui la débrouillera !

— Sans doute, sans doute...

« Est-ce qu'elle est comme ça depuis ce matin ?

— Absolument pareil, m'sieu Tricol ; elle ne bouge tant seulement plus qu'une pierre.

« M. Dommange y a mis une glace au-dessus de la bouche, ça a fait un peu de buée...Faut-être médecin pour savoir qu'elle respire encore !

— Savez-vous ce qu'on va en faire ?

— Dame, non ! on attend !

« Moi, j'ai dans l'idée qu'elle « passera » sans qu'on s'en doute.

— C'est probable... Enfin, on verra.

Le mari de Marthe s'éloigna sur ces mots. Mais comme il arrivait à la porte, elle s'ouvrit et le docteur Dommange parut.

Le brave homme avait l'air profondément affecté. Sa tête blanche courbée, ses épaules qui se voûtaient, sa démarche lourde, tout indiquait chez lui une sincère affliction.

— J'étais venu... balbutia Tricol, légèrement interdit. la curiosité m'a fait entrer pour voir cette femme dont on parle tant...

« Tout cela est bien drôle, n'est-ce pas, monsieur le docteur ?

— Si l'on veut, répliqua sèchement le médecin qui, sans avoir de préventions raisonnées contre le régisseur, ressentait pour lui une sorte d'antipathie inconsciente.

« Moi je trouve que ce qui se passe ici est lamentable ; je trouve que je viens bien souvent, depuis quelques années, mettre au sépulcre un Excideuil...

« Il y a là-haut une malheureuse veuve si terriblement atteinte que la folie peut-être mettra fin à son supplice... Je lui parle... elle ne me répond pas, elle ne me regarde pas, elle est toute à la voix qui gémit en son cœur...

« Vous trouvez cela drôle ? grand merci, Tricol ? »

Il baissa la tête et murmura d'un ton contrit :

— Je me suis mal expliqué...pardon, monsieur le docteur.

« Je suis rempli de respect pour Mme la marquise, et je la plains ,dans sa peine, de toutes mes forces... C'est de... de la femme que voici que je parlais.

— Bon ! bon !

Le vieux médecin s'approcha du lit, souleva les couvertures, prit la main qui s'allongeait, immobile, sur le drap.

— La rigidité des membres diminua, prononça-t-il à demi-voix, voici la fin de la crise...

« Oui, il y a réchauffement manifeste des tissus... Marie, allez donc prévenir ces messieurs...

« e pense qu'ils pourront sous peu interroger notre malade. »

Ces mots, lorsqu'ils parvinrent aux oreilles de Tricol ,lui firent l'effet d'un coup de foudre.

Son teint ,ordinairement blafard, prit une teinte verdâtre, un éblouissement le saisit; il chancela et dut s'appuyer, défaillant, contre le chambranle de la porte.

— Il faut vous en aller, mon ami, poursuivit le médecin, toujours occupé de la léthargique.

« J'ai besoin de me livrer à un examen minutieux, et votre présence me gêne. »

A cet ordre, impossible de ne point obéir.

Le mari de Marthe s'exécuta donc, mais c'est à peine si ses jambes flageolantes consentirent à le porter jusqu'au jardin.

Le premier banc qu'il rencontra. il s'y laissa tomber. Par bonheur, l'endroit était silencieux, désert, sinon qu'eût-on pensé de cet accablement trop manifeste ?

— Je veux savoir ce qui va se passer, s'écria soudain Tricol. Est-ce un nouveau danger qui se dresse ?

« Ah ! décidément, la route du mal est aussi hérissée d'obstacles que celle du bien ! On croit en avoir fini, non pas...

« Le bien, le mal, se reprit-il en crispant les poings, tandis que son masque revêtait une apparence féroce, est-ce que ça existe pour moi ? Des mots, des mots...

« Pourvu que ma haine soit assouvie et que j'atteigne mon but, le reste importe peu. Oh ! il est impossible que j'échoue maintenant... lorsqu'il n'y a plus qu'à faire un pas, à tendre la main...

« Si cette femme ne parle pas d'ici une heure, elle ne parlera jamais, dussé-je... dussé-je, pour clore sa bouche maudite, mettre le feu au château et les détruire tous... tous... tous....

« Il sera bien assez riche quand même...

« Ah ! ça ! deviendrais-je fou, par hasard ? s'exclama le mari de Marthe. Est-ce que le détraquement de ma femme serait contagieux ? Voilà que je parle tout haut, que je menace de tout chambarder...

« C'est mauvais, ça, très mauvais, mon vieux Tricol... n'y reviens plus. Veille à rester froid ,muet, impénétrable... ne permets à quiconque d'observer chez toi la moindre défaillance ,ou bien tu es perdu.

« Ce n'est pas l'heure, en vérité... Le moment est solennel, l'avenir se décide, la roue de la fortune va tourner pour ou contre moi... Du nerf, que diable ! et du courage, et plus d'impassibilité que jamais !

« Suivant la marche des évènements, eh bien, j'agirai. »

Il se leva et, d'un pas lent, regagna le château.

Grâce au désarroi qui régnait, il put, sans avoir à chercher de prétexte, rôder le long des couloirs, s'arrêtant, suivant les rencontres, pour échanger un mot avec celui-ci ou celui-là.

Toutefois, le seul être qu'il eût tenu à voir demeura invisible. Roger restait enfermé dans son appartement, ainsi que la décence le lui commandait. A plusieurs reprises, il avait essayé de s'approcher de la couche funèbre, il avait même proposé à Suzanne de l'aider à veiller le pauvre mort.

Mais, sortant pour de courtes minutes de sa torpeur, la marquise avait regardé son beau-frère d'un air si sombre, elle avait prononcé de voix si pleine de sous-entendus menaçants :

— Personne ,je ne veux personne, tant qu'il sera là ; je veux être seule à ses côtés...

Que ,respectant la douleur de la jeune femme, et aussi par crainte d'un scandale fâcheux, le vicomte s'était retiré sans insister davantage.

D'autre part, entre son complice et lui il avait été formellement entendu que, jusqu'à l'heure où tout danger serait écarté, ils ne se parleraient, ni ne se rencontreraient, sauf quand le hasard des cérémonies funèbres les mettrait en présence.

Un mot ,un geste douteux, un regard même pouvait détruire l'échafaudage de crimes si savamment édifié.

Par conséquent, la plus excessive prudence était de rigueur.

Tricol, après avoir erré une demi-heure environ, prit le parti de se rendre aux cuisines, où les gens étaient réunis et commentaient le tragique événement.

Deux personnes seulement évitaient ces conciliabules, dont la bienveillance et la justice semblaient exclues : c'étaient Mme Mancerez, la femme de charge, ainsi qu'Adèle, la femme de chambre de confiance de Mme d'Excideuil.

Remplies de pitié pour la pauvre jeune femme ,si cruellement frappée, elles se tenaient dans une pièce voisine de la chambre mortuaire, prêtes à répondre au premier appel.

Marmitons, cuisiniers, maître d'hôtel, valets de chambre, valets de pied, etc., tout le personnel nombreux, vivant grassement des bontés du maître d'Excideuil, était attablé autour d'une quantité respectable de bouteilles.

On « sablait » sans retenue le petit vin gris du pays de Bar, et l'on s'en donnait à cœur joie de potiner.

Le ton s'« haussait même à tel point, parfois, que le maître d'hôtel, levant ses gros bras courts, imposait silence à la troupe turbulente.

— Criez pas si fort, nom d'un chien ! le chat-fourré va vous entendre, et c'est ça qui produirait un effet déplorable !

« La place est bonne, les enfants, malgré qu'on change de maître, faudrait voir à la conserver. »

L'entrée du régisseur, de cet individu sournois, toujours prêt à grogner, toujours prêt à formuler une critique, jeta un froid dans l'assistance.

Qu'est-ce qu'il avait besoin de venir fourrer son nez par là, cet empêcheur de se distraire en rond ?

Laissant errer sur sa bouche mince un méprisant sourire, toisant les uns et les autres avec un air hargneux, Tricol désigna les bouteilles, puis :

— Bon ! bon ! Quand les chats n'y sont pas, les rats dansent, dit le proverbe. Le proverbe ne fut jamais plus exact.

« Vous vous en payez, hein ?

(A suivre)